



## Contrat intérim

-----  
Par Tremble sandra

Bonjour

Une boîte d'intérim a signé à mon fils une promesse d'embauche pour qu'il puisse faire une formation chauffeur poids lourds afin que cette dernière soit financée par Pôle emploi. Or trois jours avant ils ont averti le centre de formation qu'il rompait leur contrat sans en avertir mon fils qui s'est rendu hier matin au centre de formation pour s'entendre dire que la boîte d'intérim c'était rétracté.

Il est donc retourné à la boîte intérim mais ils n'ont rien voulu savoir.

Ont-ils le droit de faire cela ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Que dit exactement la promesse d'embauche ?

Parce que si la formation doit être financée par Pôle emploi, c'est à mon avis conditionnée en ce sens.

Que dit Pôle emploi ?

-----  
Par Tremble sandra

Pôle emploi est tout à fait d'accord pour financer la formation à condition qu'il y ait une promesse d'embauche.

Et la boîte intérim confirme qu'elle sera en mesure de faire travailler mon fils à l'issue de la formation une fois qu'il aura obtenu son permis poids lourd.

-----  
Par kang74

Ok, mais que dit Pôle emploi suite à cela ?

Que dit exactement la promesse d'embauche ?

Parce que c'est un peu lui le financeur en fait.